notre outillage manufacturier et la distribution imparfaite du travail, elle révéla une situation générale trop bien assise pour ne pouvoir se soutenir qu'à la faveur des prohibitions.

Les événements corroborèrent les résultats de l'enquête et justifièrent les prévisions des négociateurs du traité de commerce franco-anglais. L'application du nouveau régime causa, il faut le reconnaître, le plus grave préjudice aux petits industriels qui ne possédaient pas des ressources suffisantes pour supporter les premiers efforts de la concurrence étrangère, pour améliorer leur outillage et mettre leur fabrication en harmonie avec les progrès réalisés dans les ateliers britanniques. Mais les manufactures importantes se mirent rapidement en mesure d'engager la lutte; elles modifièrent et renouvelèrent même en grande partie leur matériel; elles s'efforcèrent de rendre leur fabrication plus rapide, plus économique, par l'emploi de machines perfectionnées. Elles n'avaient pas, d'ailleurs, à se préoccuper d'améliorer cette fabrication sous le rapport de l'élégance, de la finesse ou de la solidité des produits, car à cet égard l'industrie française est depuis longtemps sans rivale; nous avouerons même que la nécessité de fabriquer à bon marché pour lutter avec l'étranger a entraîné, depuis 1860, bon nombre de nos manufacturiers, principalement parmi les tisseurs, à négliger beaucoup trop les qualités qui avaient fait le renom des produits français. En somme, la réforme de 1860 a eu pour résultat de stimuler énergiquement nos industriels, qui depuis trop longtemps croupissaient dans la routine et sommeillaient, pour ainsi dire, à l'abri des tarifs protecteurs. C'est ce que M. Amé a très-bien fait ressortir, avec toute l'autorité qui s'attache à ses hautes fonctions de directeur général des *douanes*. « Loin de fléchir sous l'influence de la concurrence étrangère, dit-il, le travail s'est développé en France dans des proportions qu'auraient à peine osé prédire les esprits les plus sympathiques à l'abandon des prohibitions. Nos houillères livrent plus de charbon; nos forges, plus de métaux; nos ateliers de construction, plus de machines et d'outils; nos métiers, plus de fils et de tissus; l'agriculture a augmenté l'étendue de ses emblavures, de ses vignobles, de ses pâturages; elle a développé ses cultures extensives, et tous ses produits secondaires se sont considérablement multipliés; notre commerce spécial, de 1859 à 1874, s'est accru de 3,718,000 francs; les bras, plus demandés, ont été mieux payés; l'habitation, l'habillement, la nourriture des classes vivant de salaire ont reçu des améliorations qui frappent tous les yeux; et si l'on est allé trop loin en attribuant tous ces progrès au traité franco-anglais, il n'est cependant plus permis de méconnaître les conséquences favorables de l'évolution économique accomplie par notre pays. Assurément, la position de plusieurs catégories de manufacturiers s'est modifiée. Sous l'empire des prohibitions, la concurrence restait ordinairement tempérée. On pouvait conserver des procédés imparfaits, des outillages défectueux, des installations mal conçues. Dans les entreprises bien conduites, les profits des bonnes années étaient en quelque sorte illimités, les épreuves des jours difficiles se trouvaient promptement réparées. Depuis 1860, les préoccupations de la lutte industrielle ont grandi. Les responsabilités sont devenues plus étroites. Beaucoup d'usines ont dû renouveler en entier ou régénérer à grands frais leur matériel, améliorer leur organisation, se mettre en mesure de suivre tous les progrès, et, quels que soient les besoins de la consommation, elles sont obligées de limiter leurs bénéfices pour ne pas attirer sur le marché les produits des pays rivaux. Selon une juste observation de M. Rouher, la substitution de plus en plus générale du travail mécanique au travail à la main, dans les industries textiles, a fait peser sur les manufacturiers eux-mêmes l'aléa des crises dont les simples ouvriers supportaient jadis presque tout le poids. Ces nécessités expliquent fort bien les résistances soulevées par le traité de 1860. Mais si la réforme a surpris et troublé quelques situations individuelles, elle a retrempé partout les forces vives de notre production. »

Au point de vue purement commercial, le nouveau régime douanier a exercé la plus féconde influence; ainsi s'explique l'immense faveur avec laquelle il a été accueilli par Marseille, Bordeaux, Le Havre et les autres villes vouées principalement au négoce. Si l'on consulte les statistiques officielles, on y voit que sous l'ère des restrictions étroites, de 1827 à 1847, malgré la parfaite sécurité de nos relations avec les puissances étrangères, le progrès de nos échanges fut peu en rapport avec les ressources du pays. En 1827, notre commerce spécial se chiffrait par 921 millions de francs, dont 507 millions pour les exportations et 414 pour les importations. En 1847, il atteignait 1 milliard 867 millions, dont 891 millions pour les exportations et 976 pour les importations. A partir de 1848, époque où l'on commença à entrer dans une voie de liberté, le mouvement commercial grandit rapidement : en 1857, il s'élevait à 3 milliards 739 millions de francs, se répartissant à peu près également entre l'importation et l'exportation; en 1867, il atteignait 5 milliards 852 millions; enfin, pour 1874, la statistique n'accuse pas moins de 7 milliards 208 millions de francs, dont 3 milliards 507 millions à l'importation et 3 milliards 701 millions à l'exportation. Sans doute, on ne saurait attribuer cet accroissement considérable des transactions à la seule influence des réformes du tarif des *douanes*. Plusieurs autres causes décisives doivent être signalées. L'amélioration de notre vicinalité et le développement de notre réseau de voies ferrées ont mis en valeur, dans un grand nombre de départements, beaucoup de produits qui se vendaient autrefois sur place ou dans un rayon très-restreint, faute de débouchés plus étendus. Le même phénomène s'est accompli dans la plupart des Etats qui nous avoisinent. Les produits, plus demandés, sont devenus plus abondants. Voyageurs et marchandises, tout peut se mouvoir avec plus de facilité et d'économie. Si, en cherchant à déterminer les résultats de la réforme douanière, on ne prenait pas ces circonstances en très-sérieuse considération, on négligerait évidemment l'une des données essentielles du problème. Mais, la part faite à tous les affluents, il demeure incontestable que notre commerce avec l'étranger, dégagé des obstacles créés par les prohibitions, s'est organisé sur des bases plus larges et plus sûres.

L'expérience ayant démontré combien on avait exagéré le danger d'ouvrir nos frontières à l'importation des produits de l'industrie étrangère, le traité de commerce avec l'Angleterre fut bientôt suivi de conventions analogues qui ont fait entrer la presque totalité des Etats européens dans un concert commercial qui, s'il n'a rien à voir avec le libre échange rêvé par certains utopistes, n'en est pas moins un véritable régime de liberté.

Tel qu'il a été constitué par ces diverses conventions, notre régime douanier est resté à la fois protecteur et fiscal : il ne s'oppose point à l'entrée en France des objets créés par l'industrie étrangère; mais il protége certains de nos produits contre une concurrence que des conditions spéciales de fabrication et même de production naturelle et de climat rendraient forcément écrasante. Il est clair, par exemple, que l'Angleterre, où la houille, les textiles et la main-d'œuvre sont à bien plus bas prix qu'en France, nous aurait bientôt contraints à fermer nos ateliers de tissage, si nous ne frappions ses tissus d'un droit équivalent aux charges qui atteignent les produits français similaires avant même qu'ils aient pu arriver sur le marché. Une taxe établie d'après ce principe n'a rien que d'équitable. Ce serait aller beaucoup trop loin que de grever les produits étrangers, ainsi que le demandait M. Léonce de Lavergne, de tous les impôts que payent indirectement nos propres produits. « Quand le produit étranger entre en France, a dit cet économiste, il profite de nos routes, de nos canaux, de nos chemins de fer, de la sécurité que donne aux transactions notre police sociale; il doit payer sa part des charges qu'elle impose, sinon il jouit d'un véritable privilége. » On a judicieusement objecté à cette théorie qu'il existe chez tous les peuples civilisés des voies de communication entretenues à grands frais par ces peuples mêmes et un système d'institutions qui garantissent la liberté, la propriété, la sécurité de chacun; c'est là un fonds commun dont tout le monde profite : quand les produits français vont à l'étranger, ils y trouvent donc la compensation des avantages que les produits étrangers rencontrent chez nous.

Sous le rapport fiscal, l'impôt des *douanes* est à la fois un des moins vexatoires et un des plus productifs. Les promoteurs mêmes de la liberté commerciale n'ont jamais songé à l'attaquer. De Smith à Cobden, en Angleterre, de Turgot à M. Michel Chevalier, en France, tous les économistes l'ont envisagé comme un moyen de revenu très-légitime. Au plus fort de la lutte qui s'était engagée entre la protection et le libre échange à la fin du règne de Louis-Philippe, Frédéric Bastiat écrivait : « Loin de demander la suppression des *douanes*, j'y vois pour l'avenir l'ancre de salut de nos finances. » Bastiat allait évidemment trop loin. Frappé de l'abondance des recettes de la *douane* britannique, il ne remarquait pas qu'elles provenaient en grande partie de taxes (celle des tabacs, entre autres) perçues en France sous une forme différente par l'administration des contributions indirectes. Mais son adhésion à l'impôt des *douanes* n'en était pas moins sans réserve. Cet impôt pourra subir des modifications plus ou moins heureuses, mais on peut prédire que la suppression totale n'aura pas lieu de sitôt, car il serait difficile, sinon impossible, de le remplacer par des taxes moins gênantes, moins lourdes, plus équitables. Et pour ce qui serait d'une abolition générale des impôts, de généreux utopistes peuvent en concevoir l'idée, mais l'histoire est là pour nous apprendre que les impôts croissent chez une nation en raison même de ses progrès dans la civilisation. A ce propos, nous ne saurions mieux terminer qu'en faisant encore un emprunt à la remarquable *Etude* de M. Amé *sur les tarifs des douanes*. « Les impôts bien établis et bien employés, dit cet éminent administrateur, donnent toujours au delà de ce qu'ils prennent. Ils rendent la production plus facile et plus abondante, la consommation moins chère. Ils constituent la forme d'association la plus énergique, le levier le plus puissant de l'activité publique. Les nations modernes qui négligeraient, faute d'accepter des taxes suffisantes, de travailler sans cesse à perfectionner leur grand outillage social ne tarderaient pas à déchoir. Pouvons-nous ne plus nous occuper de nos voies ferrées, de nos routes, de nos canaux, de nos ports, de nos écoles, de nos musées, de nos hospices, de l'administration de la justice, de la sûreté de nos campagnes, de l'ordre et de la salubrité de nos villes, de la sécurité de nos frontières? Depuis que M. Laffitte affirmait que notre budget, alors de 1 milliard (en 1829), pourrait être réduit d'un quart ou même d'un tiers, beaucoup d'hommes habiles, M. Laffitte lui-même, ont administré nos finances. Il n'en est pas un qui ne se fût honoré d'attacher son nom à une réforme, et pourtant notre budget, même avant nos derniers désastres, n'avait pas cessé de grossir. Ministres de la royauté, de la République ou de l'Empire, tous avaient subi les mêmes nécessités. Parcourons encore aujourd'hui les délibérations des conseils de département, des conseils d'arrondissement, des conseils municipaux : que sollicitent-ils à l'envi? De l'argent, toujours de l'argent pour de nouveaux travaux. A chaque discussion du budget de l'Etat, on attaque tour à tour, dans les commissions ou à la tribune, l'impôt des boissons, l'impôt du sucre, l'impôt du sel, l'impôt de l'enregistrement, l'impôt perçu à l'entrée des villes; mais, en même temps, on sollicite au profit de son département des allocations supplémentaires. La Providence ne se chargera malheureusement pas de mettre la trésorerie française en mesure de dépenser beaucoup en demandant peu aux contribuables. »

— Administr. Pour motiver les critiques dirigées contre l'impôt des *douanes*, on a dit qu'il était cher à percevoir. Evidemment, quand on se borne à comparer la recette et la dépense dans le budget spécial des *douanes*, les frais de perception paraissent fort élevés. De 20 à 22 pour 100 sous le premier Empire, de 16 à 17 pour 100 sous la Restauration, de 14 à 15 pour 100 dans les dernières années du gouvernement de Juillet, remontés à 19 pour 100 à la suite des réformes de 1860, ils sont encore aujourd'hui, malgré les accroissements de recette votés depuis 1871, d'environ 12 pour 100. Mais il importe de remarquer que la *douane* subvient à beaucoup de travaux étrangers au recouvrement de ses propres recettes : elle assure notamment la rentrée d'une grande partie des impôts confiés à la régie des contributions indirectes, et c'est ainsi que M. Thiers a pu affirmer à la tribune de l'Assemblée nationale qu'on ne devait pas évaluer à moins de 1 milliard les perceptions encaissées ou directement garanties par la *douane*. Si l'on songe, d'ailleurs, aux nombreuses obligations qui incombent aux brigades échelonnées sur la frontière de terre ou sur le littoral, on s'expliquera sans peine le chiffre élevé des dépenses affectées à cet important service.

Le personnel des *douanes* comprend 23,033 agents, dont 2,412 sont chargés du service administratif et de perception, et 20,621 du service actif de surveillance. L'administration centrale, installée au ministère des finances, a pour chef un directeur général qui relève immédiatement du ministre, lui soumet les questions douteuses en fait d'application des lois et décrets, et demande son approbation pour les mesures de quelque importance dont l'adoption n'exige pas l'intervention du Parlement. Deux administrateurs, placés chacun à la tête d'une division, forment avec le directeur général, et sous sa présidence, le conseil d'administration. Ce conseil délibère sur la formation du budget général des dépenses de l'administration, sur toutes les affaires contentieuses, sur les demandes en remboursement de droits, sur les dégradations, révocations et mises à la retraite des employés, etc.; 10 chefs de bureau, 13 sous-chefs et 69 commis complètent l'administration centrale.

Le service de perception est placé sous les ordres de 27 directeurs, qui résident dans les villes suivantes : Paris, Rouen, Le Havre, Dunkerque, Boulogne, Caen, Saint-Brieuc, Brest, Vannes, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Perpignan, Montpellier, Marseille, Nice, Bastia, Chambéry, Lyon, Bourg, Besançon, Epinal, Nancy, Charleville, Valenciennes et Lille. Le chef de service faisant fonction de directeur à Lyon n'est, en réalité, qu'inspecteur de 1re classe; 115 commis sont attachés aux bureaux mêmes des directeurs; 80 inspecteurs et 71 sous-inspecteurs surveillent et contrôlent, sous l'autorité des directeurs, le service des bureaux et le service actif. Le service des bureaux comprend 2,024 agents de perception et de vérification, savoir : 77 receveurs principaux, 565 receveurs particuliers, 82 contrôleurs, 483 vérificateurs et 817 commis. Le service actif ou service des brigades se compose de 20,621 agents, savoir : 245 capitaines, 469 lieutenants, 4,068 brigadiers et sous-brigadiers, 14,211 préposés, 371 patrons et sous-patrons et 1,257 matelots.

Le traitement des agents de l'administration centrale s'élève à 371,500 francs; celui des agents du service administratif, de perception et de vérification dans les départements, à 5,122,900 francs; celui des agents du service actif, à 19,664,650 francs. Les frais atteignent ainsi, pour l'ensemble du service des *douanes*, la somme de 25,159,050 francs.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que du service organisé dans les départements de la France continentale et en Corse. Le service des *douanes* de l'Algérie relève directement de l'administration centrale; mais ses dépenses forment au budget un chapitre spécial. Il a à sa tête 1 directeur résidant à Alger, 4 inspecteurs et 4 sous-inspecteurs; il compte, en outre : 4 receveurs principaux résidant à Alger, Philippeville, Oran et Bône; 17 receveurs particuliers, 4 contrôleurs, 20 vérificateurs et 41 commis. Le service actif, ayant un effectif de 549 hommes, est placé sous les ordres de 4 capitaines et de 10 lieutenants.

* **DOUARNENEZ**, ville maritime de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-O. de Quimper, avec un petit port de commerce, sur la côte S. de la baie du même nom; pop. aggl., 6,905 hab. — pop. tot., 7,180 hab.

* **DOUAY** (Félix-Charles), général français. — Dans la guerre de 1870, le général Félix Douay reçut le commandement du 7e corps, dont la concentration avait lieu à Belfort. En arrivant dans cette ville, il éprouva une cruelle déception. Ses troupes, pour la plupart, n'avaient ni tentes, ni marmites, ni cantines médicales ou vétérinaires, ni médicaments, ni forges; elles étaient sans infirmiers, sans ouvriers d'administration, sans train; et quant aux magasins, ils étaient absolument vides, bien que l'aide-major général eût affirmé que « les magasins de la place de Belfort étaient abondamment pourvus. » Le général fut obligé d'envoyer à Paris des officiers et des hommes chargés de ramener les objets dont le besoin se faisait le plus impérieusement sentir. Il se porta ensuite en avant de Mulhouse; mais, le 7 août au matin, une dépêche télégraphique de Mac-Mahon l'informait que ce dernier venait de subir le désastre de Reichshoffen, et le général dut se replier sur Belfort, puis jusque sur Reims, pour y rallier l'armée que Mac-Mahon allait conduire à Sedan. Le 7e corps forma le centre; le 31 août, il combattit à Mouzon, et, le lendemain 1er septembre, à la bataille de Sedan, il occupa le plateau d'Illy, dont la possession était pour nous de la plus grande importance. Le général Douay défendit cette position avec une intrépidité, une opiniâtreté qu'on ne saurait contester, sous la pluie de projectiles qui s'abattaient de tous côtés sur le 7e corps, de front, à droite, à gauche, à revers. D'ailleurs, il avait été obligé de se dégarnir afin de se couvrir contre les mouvements de l'ennemi, qui menaçait de lui fermer la retraite, et, vers quatre heures, il ne lui restait plus que trois brigades pour faire face au formidable orage qui se déchaînait sur lui. Il dut enfin se résigner à suivre l'exemple du reste de l'armée française et à battre en retraite sous les murs de Sedan.

Le général Félix Douay fut compris dans la capitulation, et, après la signature de la paix, il se mit à la disposition de M. Thiers pour combattre l'insurrection du 18 mars. Il reçut alors le commandement du 4e corps d'armée sous Paris. A ce titre, sous les ordres de Mac-Mahon, il prit une part active au second siége; ce furent même ses troupes qui entrèrent les premières dans Paris, par la porte de Saint-Cloud, le 21 mai 1871. Au mois de septembre suivant, le gouvernement l'autorisa à se rendre en Angleterre pour y régler des affaires de famille et à rendre visite au triste sire dont il avait été l'aide de camp. On fit courir à ce sujet le bruit d'une conspiration bonapartiste et, par suite, de l'arrestation du général. Aujourd'hui (juillet 1877), il commande en chef le 6e corps, dont le quartier général est à Châlons-sur-Marne.

* **DOUBLAGE** s. m. — Féod. Double de la redevance habituelle, que le vassal devait payer à son seigneur dans certaines circonstances.

* **DOUBLE** adj. — *Cocon double*, Cocon où se trouvent deux chrysalides, qui a été filé par deux vers.

— s. m. Jeux. Saut où la corde passe deux fois sous les pieds avant qu'ils touchent la terre. ‖ On l'appelle aussi DOUBLÉ et DOUBLET.

Double épreuve (LA) ou **Colinette à la cour**, opéra en trois actes, paroles de Lourdet de Santerre, musique de Grétry; représenté à l'Académie royale de musique le 1er janvier 1782. Le sujet est imité d'un canevas italien souvent mis au théâtre. Les deux scènes qui terminent le premier acte sont un heureux modèle de l'accord que Grétry cherchait à établir entre la musique et les paroles. L'accent y est vrai, et ce finale a été justement admiré dans son temps.

Double (PONT AU). V. PARIS, au tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 245.

* **DOUBLÉ** s. m. — Jeux. Saut double à la corde, qu'on appelle aussi DOUBLE et DOUBLET.

DOUBLE-FEUILLE s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ophride.

DOUBLEMARD (Amédée-Donatien) sculpteur français, né à Beaurain (Aisne) en 1826. Il vint étudier la sculpture à Paris, sous la

direction de Duret, et il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts. M. Doublemard débuta au Salon de 1848 par un buste d'homme et un buste de jeune fille; puis il exposa le buste du *Capitaine N.* (1849); les bustes de *M. de Feletz* et de *M. François Laurent* (1850); les bustes de l'*Abbé Collin*, de l'*Abbé Annat* et de *M. Quentin-Bauchart* (1852); les bustes de l'*Abbé Haumet*, de *M. Charles Abbatucci*, et de *M. Gavini* (1853); le buste en marbre de *M. Victor Suin* (1855). Cette dernière année, il remporta à l'Ecole des beaux-arts le premier grand prix de sculpture. Parmi les envois qu'il fit de Rome, nous citerons un bas-relief représentant l'*Enfance de Bacchus*, et une ronde bosse, *Thésée vainqueur du Minotaure* (1857). De retour en France, M. Doublemard fut chargé d'exécuter en bronze une statue du *Maréchal Sérurier*, qui fut inaugurée à Laon en 1863. Au Salon de cette année, il envoya un groupe en marbre, l'*Enfance de Bacchus*, qui lui valut une médaille; le *Scapin* de Molière, statue en pierre pour le théâtre de la Gaîté, et un buste de *M. Le Sérurier*. En 1864, il exposa *Sophocle à vingt ans*, statue en plâtre, et son *Scapin* en bronze. Au Salon de 1865 figura le modèle en plâtre de sa statue du *Maréchal Sérurier* et une reproduction en bronze de son groupe l'*Enfance de Bacchus*. Dans cette composition, une des meilleures de l'artiste, un faune, couronné de lierre, soutient le petit Bacchus au-dessus d'un seau rempli de vendange, et le jeune dieu trépigne joyeusement les grappes. Depuis cette époque, M. Doublemard a exposé les bustes en terre cuite de *Sarah Félix* et de *Coquelin aîné* (1866); le buste en terre cuite de *M. Eug. Jaillet* (1867); les bustes de l'amiral *Hamelin* et de l'ancien préfet de *Saint-Marsault* (1868); le *Génie du Nord*, groupe, et le buste en terre cuite de *M. de Saulcy* (1869); *Saint Bonaventure* et *Saint Thomas d'Aquin*, modèles de statues destinées à l'église de la Trinité à Paris (1870); les docteurs *Ricord* et *Demarquay*, bustes en terre cuite (1872); le *Maréchal Moncey*, statue en plâtre, modèle de la statue érigée sur la place de Clichy, en commémoration de la défense de Paris en 1815, et un excellent buste de *Coquelin cadet* (1873); la *France en deuil*, statue pour le monument élevé à Saint-Quentin en l'honneur des défenseurs de la ville morts le 19 janvier 1871; les bustes du *Frère Philippe* et d'*Ambroise Thomas* (1874); *Faune et panthère*, groupe en plâtre, très-remarquable; le buste de *Febvre*, de la Comédie-Française. M. Doublemard a exposé de nouveaux bustes aux Salons de 1876 et 1877. Ses bustes en terre cuite sont généralement très-remarquables. C'est un artiste savant et distingué, mais qui n'a exécuté jusqu'ici aucune œuvre véritablement hors ligne. Il a été décoré de la Légion d'honneur en 1877.

* **DOUBLET** s. m.—Au jeu du saut à la corde, Saut double, appelé aussi DOUBLE et DOUBLÉ.

— Nom du bissac, dans l'Aunis.

— Opt. Sorte de loupe composée de deux lentilles produisant une aberration de sphéricité beaucoup moindre que dans le cas d'une seule lentille.

DOUBLET (Victor), littérateur français, né à Orléans en 1806, mort à Saint-Germain en 1874. Il s'adonna à l'enseignement et composa pour la jeunesse un grand nombre d'ouvrages destinés à l'instruire ou à la récréer. Parmi ses ouvrages didactiques, nous citerons : le *Guide universel* ou l'*Art de faire soi-même ses affaires avec sûreté* (1843, in-18); *Nouvelle méthode ingénieuse et facile pour apprendre seul et sans maître la tenue des livres* (1844, in-8o); le *Professeur de littérature* (1845, in-12); *Catéchisme républicain* ou *Droits, devoirs et intérêts du citoyen français* (1848, in-8o); *Nouveau recueil de dictées graduées* (1849, in-12); *Cours pratique de compositions épistolaires, sujets et développements* (1858, in-12, 2e édit.); *Dictionnaire universel des professions* ou *Guide des familles pour les diriger dans le choix d'un état pour leurs enfants* (1858, in-8o); le *Vrai trésor du peuple* ou *Dictionnaire complet des meilleurs secrets de la nature, de la médecine, de l'industrie, des sciences et des arts* (1859, 2 vol. in-18); *Rhétorique des demoiselles* (1868, in-18, nouvelle édition), etc. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Amalia Corsini* ou l'*Orpheline de Sienne* (1840, in-12); *Mosaïque morale et amusante* (1841, in-12); *Ursule*, comédie en quatre actes (1842, in-8o); *Matteo* ou les *Bienfaits de la Providence* (1843, in-12); *Isabelle de Saint-Georges* (1843, in-18); *Diego Ramire* (1843, in-12); *Aurélie et Mathilde* (1843, in-12); *Alfred et Charles* ou la *Réconciliation* (1843, in-12); *Paola* ou la *Vierge du rivage* (1844, in-12); les *Petits solitaires de la vallée d'Aoste* (1844, in-12); *Sœur Marthe* (1844, in-12); *Elzida* ou la *Zingara* (1844, in-12); *Essais de morale* ou *Avis salutaire d'un détenu à ses compagnons d'infortune* (1844, in-18); les *Devoirs des enfants pieux* ou *Choix de lectures morales et récréatives* (1845, in-18); *Jeannette* (1845, in-18); les *Jeunes moralistes* (1845, in-12); *Juana et Laurencie* (1845, in-12); *Paméla* (1845, in-12); *Recueil de pièces morales et instructives* (1845, in-12); *Estelle* (1847, in-12); *René* ou le *Pieux berger* (1860, in-12); les *Petits campagnards* (1860, in-18); *Petite morale en exemple* (1860, in-18); *Octave et Judith* (1860, in-18); *Maurice* (1860, in-12); *Blanche* (1860, in-12); *Charles* (1860, in-18); l'*Ermite* (1860, in-12); *Felicia* (1860, in-18); la *Fille du déser.* (1860, in-12); les *Funestes effets de la peur* (1860, in-18); *Georgette* (1860, in-12); *Histoire de Napoléon* (1860, in-12); *Marie* (1860, in-12); *Julien* (1865, in-8o); les *Bienfaiteurs de l'humanité* (1872, in-12), etc.

* **DOUBLETTE** s. f. — Planche de chêne qui a 0m,333 de longueur et 0m,06 d'épaisseur.

* **DOUBS** (DÉPARTEMENT DU). D'après le recensement de 1876, la population du département du Doubs est de 306,094 hab. Aux termes de la loi constitutionnelle, il a le droit d'élire 2 sénateurs et 5 députés. Dans la nouvelle organisation militaire, il concourt à former la 7e région, 7e corps d'armée, dont le quartier général est à Besançon. Ce corps d'armée se compose des 13e et 14e divisions, des 25e, 26e, 27e et 28e brigades d'infanterie, de la 7e brigade de cavalerie et de la 7e brigade d'artillerie. A Besançon réside aussi le général de brigade commandant l'artillerie. Les établissements militaires de Besançon comportent : une direction d'artillerie, une école d'artillerie, un arsenal, une sous-direction des forges de l'Est, une sous-direction du génie, des magasins de vivres et de fourrages.

DOUCÉ s. m. (dou-sé). Emeri très-fin, employé pour le polissage du verre.

* **DOUCET** (Charles-Camille), auteur dramatique. — Il n'a donné aucune pièce au théâtre depuis la *Considération*, qui fut jouée au Théâtre-Français en novembre 1860. En 1866, il fut nommé directeur général de l'administration des théâtres et, en 1867, commandeur de la Légion d'honneur. Après la mort de M. Patin, M. Doucet a été nommé secrétaire perpétuel de l'Académie française par 21 voix contre 7 données à M. Camille Rousset (mars 1876). Cet agréable écrivain dramatique a réuni ses pièces de théâtre en un recueil intitulé *Œuvres complètes* (1875, 2 vol. in-18).

* **DOUCIN** s. m. — Nom donné, dans l'Aunis, à une terre qui n'est pas pierreuse.

— En Bourgogne, Mauvais goût que prennent quelquefois les vins.

DOUDAN (Ximénès), lettré français, né à Douai en 1800, mort en 1872. Admis comme précepteur dans la maison du duc Victor de Broglie, il donna des leçons au jeune prince Albert et dirigea, après 1830, le cabinet politique de M. de Broglie au ministère de l'instruction publique, puis à la présidence du conseil. Le duc, qui l'avait pris en très-grande estime et dont il était devenu l'ami, le conserva auprès de lui comme secrétaire intime; de sorte que, jusqu'à la fin de sa vie, Doudan vécut dans la famille de Broglie. Il mourut profondément inconnu. Rien, de son vivant, n'avait attiré sur lui l'attention publique; il n'avait publié aucun ouvrage. Le hasard l'avait jeté dans un monde auquel il n'appartenait ni par la naissance, ni par la fortune, ni par la tournure d'esprit. C'était, selon l'expression de M. Cuvillier-Fleury, un libre penseur dans le monde. « Il pensait librement sur tout, dit-il, non en sectaire, mais en philosophe, sans sujétion d'aucune sorte, mais sans ambition quelle qu'elle fût; il avait consacré sa vie à la recherche de la vérité; et, quand il croyait l'avoir trouvée, il la disait en homme d'esprit qui ne s'en vantait pas, mais en honnête homme qui eût rougi, dans la plus insignifiante rencontre, d'une infidélité à sa conscience. C'est ainsi qu'il était libre penseur avec autant de finesse que de scrupule, autant de décision que de tolérance. » A vrai dire, la décision de Doudan, comme libre penseur, n'était point aussi grande que M. Cuvillier-Fleury semble l'affirmer. Un obstacle à cette décision se trouvait dans le monde même au milieu duquel il vivait, où il s'était accoutumé à vivre et où il était toléré beaucoup plus qu'il n'en faisait partie. « Il n'y gardait sa place, dit fort bien M. Bigot, qu'à la condition de la mériter sans cesse par son amabilité, ses agréments d'esprit, son érudition agréable, ses services rendus à l'occasion. Il payait son écot en bons mots, en compliments, en sages conseils, en jolies lettres qu'on attendait, qu'on se montrait, qu'on se disputait. Il n'avait pas le droit de s'abandonner ni de se négliger un moment. Il porta ce collier au cou sans maugréer, sans même en paraître gêné. C'était un collier qui ne faisait pas de marques, et peut-être n'en eût-il pas voulu à ce prix; mais enfin c'était un collier. On sent bien souvent en lisant ces lettres si joliment tournées que l'auteur, s'il pense tout ce qu'il dit, ne dit pas toujours tout ce qu'il pense. Il s'écoute, s'observe et se surveille sans cesse. Il n'a pas plus le droit de laisser courir sa pensée que de ne pas rendre aimable sa forme : il lui faut tout à la fois plaire par son agrément et ne pas choquer par sa hardiesse. A côté de l'homme qui écrit, on sent toujours le correspondant qui va lire et les assistants qui vont écouter. » Doudan était en relations épistolaires avec MM. d'Haussonville, Piscatory, Saint-Marc Girardin, Raulin, etc. avec Mmes d'Haussonville, d'Harcourt, du Parquet, Auguste de Staël, Donné, etc. Après sa mort, ses amis eurent l'idée de réunir en un recueil les lettres qu'il avait écrites. Les deux premiers volumes de sa correspondance ont paru sous le titre de *Mélanges et lettres de Doudan* (1876, in-8o), avec une introduction de M. d'Haussonville et des notices par MM. de Sacy et Cuvillier-Fleury; le troisième volume a paru en 1877. Cette publication eut un tel retentissement qu'en quelques jours la réputation de Doudan fut faite. L'ancien secrétaire du duc Victor de Broglie s'y révélait comme un écrivain délicat et plein de finesse, comme un esprit sans parti pris, sans préjugés, sans illusion, comme un observateur sagace et clairvoyant, mais aussi comme un sceptique, grand ami du repos, quelque peu nonchalant et ayant conservé en politique les idées de ce qu'on appelait sous Louis-Philippe le parti du juste milieu.

Doudan (MÉLANGES ET LETTRES DE), publiés en 1876-1877 (Paris, 3 vol. in-8o). « C'est un monde que cette correspondance de Doudan, dit M. Cuvillier-Fleury. La carte de ce monde, si la fantaisie vous prenait de la dresser, ne contiendrait pas seulement les vallées et les montagnes, les grandes villes et les foules animées que son pinceau excelle à peindre. Il y faudrait mettre aussi les villages, les hameaux et jusqu'aux humbles cabanes isolées sur les bords des routes, où son regard a pénétré, apporté sa lumière, laissé l'empreinte de son imagination abondante et de sa merveilleuse finesse. Est-ce là un livre? Aucun plan, cela va sans dire; aucun parti pris de développement logique; aucun souci d'aménagement littéraire; rien qui se sente de cette progression savante qui, dans un ouvrage bien fait, emporte et soutient le lecteur. C'est donc moins qu'un livre; par moment c'est beaucoup plus, si l'on songe que c'est la vie même d'un homme et à quelques égards l'histoire d'un siècle qui se déroulent dans ces pages aux mille reflets. »

Le premier volume de la correspondance de Doudan, lequel s'arrête à l'année 1844, est comme une sorte d'autobiologie et contient des confidences à bâtons rompus, qui composent un portrait de l'auteur peint par lui-même. Doudan croit à Voltaire et à Montesquieu. Il croit à l'âme et à la liberté. Il est bien de son temps, sans trop le vanter ni l'adorer, et sa correspondance, si on n'y avait laissé tant de lacunes regrettables, en serait l'histoire piquante, telle qu'on ne l'avait jamais faite. Mais où trouver, mieux que dans ce premier volume, l'histoire de ses idées, de son âme à lui, de son caractère? Où la trouver plus complète? Il met de lui visiblement tout ce qu'il peut dans ce qu'il écrit, ne se ménageant guère même lorsqu'il se flatte, allant aussi jusqu'à faire sa propre satire avec la sérénité d'une conscience sûre d'elle-même, mais sans indulgence pour ses défauts avérés. Il a sur ce point un système aussi judicieux que spirituellement exprimé. Il écrit, par exemple, à la marquise d'Harcourt, à propos de la correspondance publiée de Lamennais : « M. de Lamennais réserve son talent pour ses livres; et j'ai souvent remarqué que cette économie était un mauvais signe et la marque qu'on faisait un métier en littérature, et qu'on n'avait pas au fin fond les impressions qu'on feint ou qu'on se feint dans ses livres. Le fond de soi doit éclater partout, dans la conversation, dans les lettres comme dans les écrits publiés. Il n'y a rien de triste comme ces salons de province où on n'allume du feu que quand il vient du beau monde. » Lui, Doudan, il a toujours son feu allumé, et combien de témoignages ne donne-t-il pas de cette révélation de lui-même si spontanée, si franche et par moment si soudaine! « Je t'ai longtemps parlé de moi dans ma lettre d'hier, écrit-il (1828) à un de ses parents; tu as pu y voir que tout ne me souriait pas. Je me console de prétendus malheurs en relisant à tue-tête quelque ode d'Horace bien stoïcienne; mais je me garde bien alors de tourner le feuillet de peur de trouver un petit chant épicurien dont les maximes ne sont pas praticables pour moi. C'est pourtant une jolie vie que celle d'un épicurien : des jardins enchanteurs, de l'ombre, de la fraîcheur, des femmes couronnées de fleurs, des bosquets bien sombres, un vin petillant, des chants mélodieux, surtout de nouveaux plaisirs pour le lendemain. Au lieu de tout cela, je me promène à grands pas dans ma chambre, tâchant de rire de mes inquiétudes, me sentant piqué et disant : Tout cela n'est point un mal! Les jardins d'Armide valent peut-être mieux... Ma lettre est bizarre et paraîtra peut-être écrite de Charenton; pourtant elle est l'image assez fidèle de ce qui me trotte par la tête et ma tête n'est pas malade. » Armide lui a-t-elle apparu? Sa correspondance est muette sur ce point. Sur tout le reste, il s'épanche avec le plus grand abandon : « Ces grandeurs me pèsent, mon uniforme me gêne, » dit-il un jour qu'il accompagna dans une mission brillante le ministre des affaires étrangères. « Je hais la politique sous toutes ses formes, écrit-il ailleurs. Je suis ennuyé de ministères, d'élections, de Chambres, de paix et de guerre. Je donnerais toutes ces sottises pour deux orangers en pleine terre sur les bords de la Méditerranée. »

Dans le second volume, la correspondance de Doudan parle moins de lui, beaucoup plus des autres. Cette politique qui l'ennuyait, il l'étudie; il s'en occupe presque exclusivement, et nous le retrouvons là toujours avec ce même caractère, approuvant souvent, raillant quelquefois. De ce qu'il écrit ressort une sympathie profonde pour les d'Orléans. Mais si les lettres de Doudan offrent, quand il s'agit des doctrines orléanistes, ce singulier mélange d'admiration complaisante et de révoltes ironiques, elles sont d'une netteté et d'une vérité parfaites lorsqu'il s'agit d'apprécier les deux autres partis monarchiques auxquels M. le duc de Broglie, l'élève de Doudan, tend aujourd'hui la main droite et la main gauche. C'est là ce que nous voyons dans les lettres formant le troisième volume et c'est là aussi ce qui explique la curiosité toute particulière qui s'est attachée à ce volume. Les opinions de Doudan sur les légitimistes et sur les bonapartistes se résument d'un mot : une pitié dédaigneuse pour les premiers, une haine méprisante pour les seconds. Elles sont l'écho fidèle des opinions de M. le duc de Broglie, le père. Il n'est pas sans intérêt de citer ici : « Les ultra, dit Doudan, me font toujours l'effet des animaux de première création qui ont pu survivre à un nouvel arrangement du monde. Ils devaient tout trouver de travers et ne savoir où mettre leurs longues pattes informes, sur cette terre retravaillée par une sagesse supérieure. Heureusement que ces bêtes, dont l'origine se perd dans la nuit des premiers âges, deviennent de plus en plus rares. Le conservateur est un animal triste et défiant. » Ceci n'est pas mal pour les alliés légitimistes. Mais c'est sur les bonapartistes que Doudan est intarissable : « L'escapade de Strasbourg est une tentative absurde. Je n'aurais pas d'hésitation à faire reconduire à la frontière le jeune Bonaparte s'il se présente jamais sur cette terre où on ne l'a pas fusillé. Nous apprenons aujourd'hui les folies du second acte du successeur d'un héros. Ce successeur d'un héros est un méchant fou. Cette fois-ci, j'espère bien qu'on va le lier et le mettre dans une citadelle. Je voudrais qu'on pût mettre lord Palmerston au fort de Ham avec le petit nigaud impérial... Vous devez craindre que les amis de Louis Bonaparte ne viennent décrocher vos tableaux... Qui aurait cru que Louis Bonaparte avait un nom menaçant pour nous! Avez-vous réfléchi à l'extrême facilité avec laquelle un sot peut faire le mal?... On raconte qu'un petit César de deux sous veut monter au Capitole au milieu des acclamations des soldats... Pour le prince Louis, en vérité, il est bien honteux pour un pays que les yeux se fixent sur un homme de cette taille... J'ai souvent envie d'aller au désert cacher mon embarras d'être d'un pays où les classes moyennes, comme les classes supérieures, ont été traitées comme elles viennent de l'être dans le discours prononcé par l'empereur devant le corps diplomatique. Il ne faut chercher dans cette harangue que des coups de bâton... On s'amuse à Compiègne. Les cours ont souvent varié de mœurs et de manières, mais elles n'avaient pas eu encore cet air mêlé d'estaminet, de tapis-franc et de luxe oriental... Beaucoup de bonapartistes qui ont déclaré la guerre avaient sur la conscience des caisses qu'ils avaient emportées; la guerre permettait de détourner les dossiers... » Nous en passons et des plus sanglantes. Voilà de quelle façon le précepteur de M. le duc de Broglie traitait l'empereur et l'Empire dans le salon de M. le duc de Broglie, où M. de Fourtou, le bonapartiste avéré, tient aujourd'hui la place d'honneur. Quant aux gens qui servaient l'Empire, leur compte est aussi vite réglé par Doudan. M. de Cassagnac est jugé d'un mot, et c'est M. Beauvallon qui le fournit. M. de La Valette ment quand il parle, comme M. de Broglie en parlait après le 16 mai, de la prospérité du pays. « Il faut recevoir de l'Etat un traitement considérable pour prendre son courage à deux mains et nous dire de ces choses-là. » M. Troplong est un « Merlin de bas étage. » — « On prétend, dit Doudan, que ce tout petit Papinien a fait orner sa demeure des chefs-d'œuvre de nos musées. Il a failli nous les brûler, le feu ayant pris dans sa cuisine, qui doit être près de son cabinet. Ce n'est qu'une insolence, mais une grande insolence. En effet, voyez-vous d'ici le tableau des *Thermopyles* chez ces messieurs qui disent : Passant, va dire à qui tu voudras que nous vivons pour violer les lois et nous moquer de la morale. » Quant à M. Rouher, « il faut qu'à la première insolence on lui rabatte le caquet en lui racontant durement ce qu'il a fait pour perdre le pays. On doit lui dire sans ménagement que, s'il avait moins menti au Corps législatif, la France ne serait pas dans son lit d'agonie. C'est bien à celui qui a empoisonné un malade à venir prendre des airs d'avocat consultant. » Nous abrégeons ces citations. Savourez-les, ô bonapartistes qui faites le plus bel ornement du syndicat des honnêtes gens, raison sociale de Broglie et Fourtou!

Nous avons dit plus haut que Doudan avait une sympathie particulière pour les doctrines orléanistes. Considérons, toujours d'après les lettres de Doudan, comment le parti orléaniste a mis ces doctrines en pratique. Nous nous expliquerons ainsi les quelques révoltes trop rares auxquelles nous avons fait allusion. Les variations du parti orléaniste sont nombreuses, « autrement nombreuses que les variations de l'Eglise, a dit M. Henri Fouquier. Seulement la loi de ces évolutions est facile à découvrir dans sa simplicité misérable. Dans l'opposition, les orléanistes sont d'admirables théoriciens de la liberté. Arrivés au pouvoir ils inclinent déjà un peu

vers la force. Que si la peur les prend, à la suite d'incidents qui ne troublent pas les libéraux anglais ou italiens, les voilà complétement convertis et passant à la dictature, vînt-elle de leurs pires ennemis. C'est ainsi qu'ils furent, depuis cent ans, les hommes de toutes les alliances et de toutes les défections. »

Doudan, nous l'avons vu plus haut, n'a pas pactisé avec les bonapartistes; mais il a approuvé trop souvent une politique qui devait fatalement conduire à cette entente immorale, et ici nous arrivons à la partie la plus mauvaise et de son œuvre et de l'influence qu'il a exercée sur certains hommes. C'est ainsi que Doudan, sous le règne de Louis-Philippe, oubliant déjà les alliances de la Restauration, admire, en songeant non pas à l'étranger, mais aux républicains de France, « cette masse de soldats forts, bien exercés et prêts à faire feu même sur ceux qu'ils ne connaissent pas. » On croirait entendre le général Ducrot parler des ennemis de l'intérieur. Toujours la même préoccupation ! A la veille du 24 février, — le 17, remarquez la date, elle donne l'idée de la façon dont les gens du pouvoir peuvent se tromper, — c'est par la raillerie et un appel sinistrement gai à la violence qu'il entend répondre aux demandes si modérées des réformistes. « Nous sommes, dit-on, menacés ici d'une émeute le jour où M. Duvergier et ses amis voudront faire leur petit goûter. Mais je ne crois pas à cette émeute. Enfin, s'ils veulent goûter et se battre, ils ne goûteront pas et seront battus. » Le lendemain, il n'y avait plus de royauté. Doudan est muet après février comme après le 2 décembre. Pour ramener Doudan à l'opposition, pour lui faire dire que, « lorsque la peur sera passée, on sera un peu honteux, » il fallut que l'Empire repoussât l'alliance orléaniste, portât la main sur « les hautes classes. » Doudan, si paisible devant le coup d'Etat, ne supporta pas les procès faits à M. de Montalembert et à M. de Broglie. « M. de Broglie ne se laissera pas manger la laine sur le dos par le caprice d'un préfet de police. Toutes les règles du droit comme tous les scrupules de la morale sont foulés lestement sous les larges pieds de M. Billault, ce ministre sans portefeuille et sans conscience... » Heureusement, M. de Broglie, comme grand dignitaire de la Légion d'honneur, ne passera pas « devant trois juges obscurs de la police correctionnelle qui n'ont pas de point d'honneur. » Voilà des juges traités d'une façon assez dure, et cela pour M. de Broglie, qui devait devenir ministre de la justice. « Si M. Billault lit ma lettre, ce qui est possible, puisqu'il lit habituellement les lettres qu'il a décachetées, peu importe, » dit Doudan, qui brave le ministre et devient courageux; mais, après cet effort, la peur, la triste peur reprend ses droits. Elle se montre après le 4 septembre, après le 18 mars, et elle entraîne Doudan à écrire des lignes qui ne lui font pas honneur.

Fort heureusement pour Doudan et pour nous, il y a autre chose dans son œuvre que de la politique et de la politique souvent passionnée, par conséquent mauvaise.

Dans le domaine de la philosophie, Doudan se montre quelque peu sceptique. Les affirmations hautaines et tranchantes l'irritent; il ne peut souffrir ces décidés, ces imperturbables qui ont les poches bourrées d'affirmations ou de négations, qu'ils vous jettent avec assurance à la tête. « Quelle armée, dira-t-il, que les sots et les faquins ! Que c'est imposant ! Quelle ligue menaçante, depuis les gros bataillons qui sont sous la bannière de M. de Maistre jusqu'aux petits nigauds qui croient inventer les sottises du baron d'Holbach ! » On conçoit que, dans une correspondance assez familière, ces graves questions ne sauraient être traitées à fond; il est difficile de pénétrer la pensée intime de Doudan. Il semble qu'il y avait pour lui un certain nombre de questions auxquelles on ne doit pas chercher une solution rigoureusement mathématique.

Sur les questions d'art et d'esthétique, Doudan se tient dans les régions tempérées. C'est, avant tout, un délicat. Les théories excessives du romantisme et du réalisme l'effrayent, de même qu'il redoute le gros bruit, la grosse chaleur, tout ce qui est démesuré ou violent. *Lucrèce Borgia* avec ses sept cercueils l'irrite. *Mme Bovary* lui donne la nausée. *Fanny*, avec ses crudités et ses nudités, le révolte. Ecartez de lui ces peintures brutales. Feydeau, racontant ses amours, lui semble moins réservé que ne le serait un jeune buffle des marais Pontins écrivant ses mémoires et narrant le détail de ses désordres, de ses troubles physiologiques et de ses jalousies désordonnées. Encore, si le buffle n'y mettait pas plus de délicatesse, plus de sentiment du bien et du mal moral, il ne pousserait pas du moins à cet excès la maladie descriptive; la sincérité de ses passions l'empêcherait de voir une foule de choses qui n'importent pas à ces passions mêmes. Il ne décrirait pas, tout en aiguisant ses cornes pour le combat, les petites fleurs du champ voisin. Et il compare les réalistes à ce mathématicien qui écrivait du lit de mort de sa mère : « J'ai perdu ma mère aujourd'hui à 8 heures 22 minutes et demie (temps moyen). »

« Toutes ces boutades, écrit M. Gaucher dans la *Revue politique et littéraire*, tous ces anathèmes contre l'exagération ou la violence sont bien spirituels; disons que les dédains de cet esprit si mesuré dépassent parfois la mesure. A force d'être délicat et distingué, Doudan en vient à n'être plus tout à fait équitable; du moins il ne rend pas assez justice à de certaines qualités de puissance et d'énergie. Avec d'éminentes qualités qui auraient pu faire de lui un critique du premier ordre, il lui eût manqué peut-être par instants de savoir s'oublier lui-même. Il n'avait pas su assez se détacher de ses habitudes d'esprit, de ses goûts, de ses préférences, et refaire son tempérament, si j'ose dire. C'est ainsi, par exemple, qu'il préfère la Bernerette de Musset à Manon Lescaut. La séve, dans Manon, est trop débordante, la vie trop intense; il ne comprend pas cette exubérance. Bernerette est plus gracieuse, plus Parisienne : vive Bernerette ! Doudan avait trop vécu peut-être dans son cabinet ou dans les salons excessivement distingués. Son esprit s'était développé dans une serre, sa floraison était quelque peu artificielle; voilà comment certains côtés de la vie réelle lui demeuraient inconnus. Ses lectures préférées lui avaient laissé une empreinte trop profonde; tout ce qui ne se rapprochait pas de l'image du beau formée des traits recueillis dans les grands classiques, il était tenté de le repousser d'abord. Il a esquissé quelque part le portrait du littérateur, qui ne regarde pas exactement les choses avec ses propres yeux et qui n'a pas exactement ses propres impressions à lui; on dirait un arbre sur lequel on a greffé Homère, Virgile, Milton, le Dante, Pétrarque. C'est à travers ces poëtes que le littérateur voit les hommes et les choses : Platon lui a laissé dans les yeux un peu de la lumière du ciel grec, Milton un peu des brouillards de l'Angleterre, et Dante quelques vives lueurs du ciel ardent de l'Italie. Il a dans l'âme un peu de la mélancolie de Virgile, un peu de la rêverie de René, quelque chose de la virile énergie de Corneille, quelque chose aussi de la molle tendresse de Racine. C'est à travers tous ces verres que sa vue arrive au monde réel. Tel est le littérateur pur; tel était, si je ne me trompe, Doudan lui-même. »

On trouve dans la correspondance de Doudan les impressions d'une nature distinguée, délicate, plutôt que des conceptions originales; un horizon encadrant d'aimables paysages, mais un horizon restreint. Prenons-le donc pour ce qu'il a été et ce que, après tout, il a seulement voulu être, pour un homme d'esprit, de beaucoup d'esprit. Félicitons M. de Broglie d'avoir mis à jour cette correspondance. Les médisants voient là comme une intention de réclame. La famille, disent-ils, est heureuse de se faire une parure de l'esprit de Doudan. Il faut laisser dire les médisants. Il serait plus équitable de remarquer, au contraire, le désintéressement de M. de Broglie, qui fait publier certains portraits que Doudan a tracés à la plume et qui sont à moitié flatteurs. Pour n'en citer qu'un, voici ce qu'il écrivait, en 1841, de son élève, c'est-à-dire de M. de Broglie lui-même : « Je trouve Albert bien mondain, dit-il. Il est toujours chez les grands. Il ne bouge, dit-on, des affaires étrangères. Je vois qu'on l'engraisse pour en faire un ministériel. Je ne suis pas sûr qu'il soit bon de s'accoutumer de bonne heure à trouver que le pouvoir a raison; c'est une de ces vérités qu'il ne faut admettre que sous les coups répétés de l'expérience. Alors on renonce à l'idéal et l'on se jette dans les bras des gendarmes, du procureur du roi, du contrôleur des contributions. Mais ce sont des divinités bien sévères pour les rires de la première jeunesse. Quand, à la fin d'une belle journée d'automne, vous voyez de petites colonnes de fumée bleue monter du toit des hameaux à travers le feuillage roussi des peupliers, il ne faut pas que la première pensée soit pour le maire et l'adjoint de la commune. » Peut-on imaginer rien de plus charmant, de plus finement observé, de plus heureusement rendu? Parlant de Michelet, Doudan a dit : « Même ses caricatures donnent mieux l'idée des êtres vivants que les pâles académies de presque tous les autres historiens. Bien qu'il ne soit pas d'un naturel doux, il a comme une sympathie universelle qui le fait entrer successivement dans la manière d'être de tous les êtres de tous les temps. Il rencontrerait un mastodonte, qu'il comprendrait dans une certaine mesure les instincts et les idées, sans doute un peu confuses, du jeune monstre; il se ferait un instant mastodonte. » Le portrait de Lamartine est tracé en deux lignes : « M. de Lamartine, écrit Doudan; il a deux ailes, l'une de cygne, qui est l'imagination; l'autre de moineau, et voilà pour la raison. »

Doudan sait varier ses tons suivant les personnes que sa correspondance doit atteindre. Au comte d'Haussonville, celui-là même qui a écrit l'avant-propos des *Mélanges et lettres*, il écrit sur le ton d'une égalité intelligente, avec aisance et confiance; avec M. Poirson, le savant historien de Henri IV, esprit quelque peu âpre dans sa forte érudition, il semble plus dogmatique qu'il ne lui appartient d'ordinaire. Avec Saint-Marc Girardin, il est plus camarade et s'échappe volontiers d'un raisonnement dans une malice. Avec M. Piscatory, un de ses correspondants favoris, sa verve est inépuisable. Il se surpasse par le choix de la pensée et la finesse de sa broderie lorsqu'il écrit à quelques femmes remarquables. Ses lettres à certaines jeunes filles sont des modèles d'initiation aux secrets de l'art et du style. Le professeur s'y retrouve par moment, tempéré par l'homme du monde. Sa pédagogie est indulgente; il a sur l'éducation de la jeunesse un système qui, de longtemps encore, ne servira pas à rédiger un programme pour les examens du baccalauréat. Ce système consiste à laisser beaucoup à faire à la nature, à l'air ambiant, aux irrésistibles influences du bien, de la famille, du temps où l'on vit; à ménager surtout, comme le principal instrument de leur action, la santé des enfants. « Ce qu'il faut d'abord obtenir, écrit-il, c'est le grand prix de santé. »

« Les lettres de Doudan, dit M. Cuvillier-Fleury, sont des œuvres exquises qui ont tout le semblant d'une facilité agréable, et en même temps tout le mérite des écrits où l'auteur a eu le souci de donner à sa pensée une forme durable. L'originalité du trait s'y mêle à la profondeur de la réflexion. Le dessin s'y trahit sous la couleur. On peut dire que Doudan entre aujourd'hui dans la langue comme un écrivain qui y tiendra rang parmi les maîtres, et que sa correspondance est le modèle achevé d'un genre qui n'est peut-être pas nouveau, mais auquel il aura certainement donné et laissé sa marque. »

* **DOUDEVILLE**, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N. d'Yvetot, dans une plaine vaste et fertile; pop. aggl., 1,500 hab. — pop. tot., 3,314 hab.

* **DOUÉ** ou **DOUÉ-LA-FONTAINE**, ville de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-O. de Saumur; pop. aggl., 3,116 hab. — pop. tot., 3,210 hab. La ville est construite sur d'anciennes et profondes carrières autrefois habitées. Ceux qui l'appellent Doué-la-Fontaine font un pléonasme, puisque Doué est un vieux mot qui signifie *fontaine*.

DOUELLIÈRE (dou-è-liè-re — rad. *douelle*). Plantation de châtaigniers exploités pour la fabrication des douelles ou douves de tonneaux.

DOUEN (Emmanuel-Orentin), écrivain français, né à Templeux-le-Guérard (Somme) en 1830. Il alla étudier la théologie protestante à Strasbourg, où il se fit recevoir bachelier. M. Douen remplit les fonctions de pasteur à Quincy-Ségy, dans le département de Seine-et-Marne, de 1853 à 1861. A cette dernière date, il vint se fixer à Paris, où il fut nommé agent de la Société biblique protestante, puis membre de la Société d'histoire du protestantisme. M. Douen a pris part, en 1872, aux délibérations du synode général de Paris en qualité de suppléant de M. Pécaut. Outre des articles publiés dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme*, la *Revue de théologie* de Strasbourg, la *Renaissance*, le *Lien*, etc., on lui doit un certain nombre d'ouvrages : *De la vérité chrétienne et de la liberté en matière de foi* (1857, in-8°); *Essai historique des Eglises réformées dans le département de l'Aisne* (1860, in-8°); *Catalogue raisonné des Bibles et Nouveaux Testaments en latin et en français de la bibliothèque de la Société biblique* (1862, in 8°); *Notes sur les altérations catholiques et protestantes du Nouveau Testament traduit en français* (1868, in-8°); *Histoire de la Société biblique de Paris* (1869, in-8°); *Ce qui manque à la France* (1870, in-8°); le *Protestantisme libéral d'aujourd'hui* (1870, in-12); l'*Intolérance de Fénelon, études historiques* (1872, in-12), etc.

DOUET D'ARCQ (Louis-Charles), archéologue, né à Paris en 1808. Il obtint un emploi aux Archives, où il est devenu sous-chef, puis chef de la section historique. M. Douet d'Arcq s'est fait connaître par la publication des ouvrages suivants : *Comptes de l'argenterie des rois de France au* XIV*e siècle* (1851, in-8°); *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-l'Oise du* XI*e au* XIII*e siècle* (1855, in-4°); *Collection de sceaux* (1863-1872, 3 vol. in-4°); *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI* (1863-1864, 2 vol. in-8°); *Comptes de l'hôtel des rois de France au* XIV*e et au* XV*e siècle* (1865, in-8°); *Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI fait au Louvre en 1423 par ordre du régent, duc de Bedford* (1868, in-8°); *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France* (1874, in-8°), etc.

DOUFA, nymphe marine, fille de Gimer et de Rama, dans la mythologie scandinave.

DOUHET (comte DE), homme politique français, né en 1812. Propriétaire du château de Sarlan, à Vic-le-Comte, près de Clermont-Ferrand, il se porta candidat dans cette dernière ville lors des élections de 1869 au Corps législatif, mais il échoua. Aux élections du 8 février 1871, le comte de Douhet fut élu député à l'Assemblée nationale par 41,166 voix. Il alla siéger à l'extrême droite, dans les rangs des légitimistes cléricaux. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant et la pétition des évêques en faveur du pouvoir temporel du pape, contre le retour de l'Assemblée à Paris, etc. Il combattit l'économie du projet d'emprunt de 2 milliards, proposa, le 1er août 1871, un système électoral ayant pour objet « d'élargir les bases du suffrage universel par le vote accumulé des familles » et présenta un contre-projet relatif à l'impôt sur les factures. Au commencement de 1873, le comte de Douhet présenta un projet de seconde Chambre, puis il contribua à la chute de M. Thiers (24 mai). Sous le gouvernement de combat, il vota toutes les mesures de réaction présentées par le cabinet de Broglie, se prononça pour la circulaire Pascal, l'érection de l'église du Sacré-Cœur, contre la liberté des enterrements; puis, après l'échec des tentatives de restauration de la monarchie de droit divin, il vota le septennat, la loi contre les maires, s'abstint le 16 mai 1874, lors du vote qui renversa le cabinet de Broglie, repoussa les propositions Périer et Maleville et déposa un projet relatif à un nouveau système d'emprunt. Au commencement de 1875, le comte de Douhet vota contre l'amendement Wallon. Lors de la discussion de la loi sur le Sénat, il proposa de nommer trois Chambres, ce qui fut repoussé, puis il demanda que, sur les 75 sénateurs à vie, 50 fussent choisis parmi les députés les plus vieux et 25 en dehors des membres de l'Assemblée nationale. Cette proposition n'eut pas plus de succès que la précédente. Lors de l'élection des sénateurs à vie par l'Assemblée, à la suite de l'entente des gauches et de l'extrême droite, M. de Douhet fut élu sénateur au sixième tour de scrutin (décembre 1875). Au Sénat, il a continué à siéger à l'extrême droite et à voter, dans toutes les circonstances importantes, contre les lois adoptées par la majorité républicaine de la Chambre des députés. Lorsque le maréchal de Mac-Mahon, après avoir appelé au pouvoir un ministère de combat contre les républicains, demanda au Sénat de prononcer la dissolution de la Chambre des députés, M. de Douhet s'est empressé de voter pour la dissolution (22 juin 1877).

DOUKKOUNS s. m. pl. (douk-kouns). Nom donné à quatre prêtres javanais qui ont la garde des livres sacrés, écrits sur des feuilles de loutar. Ils bénissent les premiers-nés et président aux noces et aux enterrements.

* **DOULAINCOURT**, bourg de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. S.-O. de Vassy-sur-Blaise, sur la rive droite du Rognon; 1,015 hab.

* **DOULEVANT-LE-CHATEAU**, bourg de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S. de Vassy-sur-Blaise, sur la rive gauche de la Blaise; pop. aggl., 610 hab. — pop. tot., 704 hab. Forges.

* **DOULLENS**, ville de France (Somme), ch.-l. d'arrond., à 33 kilom. d'Amiens, sur la rive droite de l'Authie; pop. aggl., 3,200 hab. — pop. tot., 4,749 hab. L'arrond. compte 4 cant., 89 comm., 56,498 hab. Filature hydraulique, fabrique d'huile, tanneries et corroieries, papeterie, scierie mécanique, brasserie, sucrerie et moulins.

DOULON, bourg de France (Loire-Inférieure), cant. et à 8 kilom. de Carquefou, arrond. et à 5 kilom. de Nantes, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 750 hab. — pop. tot., 2,997 hab. Ses jardins maraîchers approvisionnent en partie Nantes de légumes.

DOUMASSA ou **DOUMAÇA**, prophète des Druses, qui a successivement paru sous les noms d'Adam, de Gniavi, d'Hermès, de Noé, de Didris, de Jean l'Evangéliste, d'Ismaël (fils de Mohammed), de Jetimi et de Mikdad.

* **DOUPION** s. m. — Désigne aussi le cocon double lui-même.

* **DOURDAN**, ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Rambouillet, à la source de l'Orge, près de la forêt de Dourdan; pop. aggl., 2,622 hab. — pop. tot., 2,914 hab.

DOURENN, nom du dwergar qui présida à la première formation de l'homme, dans la mythologie des Scandinaves.

* **DOURGNE**, bourg de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. S.-O. de Castres; pop. aggl., 860 hab. — pop. tot., 1,749 hab.

DOURINE s. f. (dou-ri-ne). Art vétér. Nom arabe du mal de coït.

DOURNAUX-DUPÉRÉ, voyageur français, né à la Guadeloupe le 2 juin 1845, assassiné dans le Sahara algérien le 17 avril 1874. Il publia en 1873, dans le *Bulletin* de la Société de géographie, un remarquable mémoire, dans lequel il traçait un plan pour la poursuite des explorations du Sahara et exposait qu'il importait, tant au point de vue politique que dans l'intérêt de la science et du commerce, de multiplier nos relations avec les peuplades voisines du Sahara algérien. Parmi les routes à suivre, il proposa, comme devant offrir le plus de résultats utiles, celle qui va de Tougourt à Ghadamès, touche à Ghat, revient de là à l'O. sur Idélès, dans le pays des Ahaggar, et de ce point se porte sur Tombouctou. La chambre de commerce d'Alger approuva les vues de M. Dournaux-Dupéré, vota un subside, auquel le ministre du commerce ajouta une subvention, et M. Dupéré fit ses préparatifs pour entreprendre le voyage dont il avait si bien indiqué l'itinéraire. Au commencement de 1874, il se rendit à Tougourt, où se joignit à lui un négociant français, M. Joubert. Les deux voyageurs arrivèrent à Ghadamès à la fin de

mars. Le 12 avril, ils partirent pour Ghat avec un domestique arabe, un guide et quelques chameliers. Cinq jours plus tard, ils furent rejoints par des Arabes de la tribu des Chaamba, à qui ils donnèrent des provisions. Tout à coup, ces Arabes se précipitèrent sur les deux voyageurs, qu'ils jetèrent à terre et percèrent de coups. Après avoir pillé la petite caravane, ils disparurent. La nouvelle de la mort de Dournaux-Dupéré et de son compagnon fut apportée au gouverneur de Ghadamès par les chameliers, qui avaient été épargnés.

* **DOURNAZAC**, bourg de France (Haute-Vienne), cant. et à 21 kilom. de Saint-Mathieu, arrond. et à 32 kilom. de Rochechouart, sur un petit affluent de la Dronne; pop. aggl., 203 hab. — pop. tot., 2,043 hab. Forge, affineries. A 2 kilom., ruines du château de Montbrun, classé parmi les monuments historiques.

DOUROUVACA, mouni vindicatif et colère, fils du pradjapati Atri. Par ses imprécations, il amena la lutte qui fit perdre le trône à Indra. Sakountala eut aussi beaucoup à souffrir de sa colère, qu'elle avait provoquée en refusant de l'accueillir.

DOURRA s. m. (dou-ra). Autre forme du mot DOURA, syn. de SORGHO.

DOUSIOS (Aristide), jeune étudiant grec, né en 1843, qui attenta, le 18 septembre 1861, à la vie de la reine Amélie, alors régente du royaume pendant une absence du roi Othon, qui était allé prendre les eaux en Allemagne. A neuf heures du soir, au moment où la reine suivait, à cheval, une des avenues du palais, Dousios tira sur elle un coup de pistolet qui n'atteignit personne. Il fut aussitôt arrêté, puis interrogé par le conseil des ministres, qui lui demanda les motifs de sa tentative. Il répondit courageusement qu'il avait cédé au désir de délivrer sa patrie du joug de la dynastie régnante, ajoutant qu'il n'était que le bras de l'opinion publique, qu'il n'éprouvait pas de remords et que, d'ailleurs, il n'avait pas de complice. Le président eut alors la maladroite curiosité de connaître ce que demandait l'opinion publique. « L'opinion publique, c'est-à-dire tout le pays, répondit Dousios avec fermeté, réclame nos libertés foulées aux pieds de l'absolutisme; elle demande à grands cris que nous armions nos bras, afin que nous puissions les défendre; elle demande que vous organisiez la garde nationale; elle demande que nous assurions notre avenir en désignant un successeur du trône; elle demande que l'ordre soit rétabli dans nos finances, que vous gaspillez... » Les ministres, mal à l'aise devant cette fière revendication, l'interrompirent sur ces derniers mots, qui changeaient trop désavantageusement pour eux la situation, puisque l'intrépide jeune homme les mettait sur la sellette. Dousios fut condamné à mort. Son pourvoi fut rejeté; mais, le 10 janvier 1862, le roi commua la peine capitale en celle des travaux forcés à perpétuité.

Pendant l'instruction de l'affaire, un complot s'était organisé pour la délivrance de Dousios et de quelques autres prisonniers; mais il fut découvert et ses auteurs traduits devant le conseil de guerre, qui montra une grande indulgence : un seul des accusés se vit condamner à cinq ans de reclusion, minimum de la peine; les autres furent acquittés. Ajoutons que, à la suite de la révolution de 1863, qui plaça Georges Ier sur le trône du roi Othon, la réhabilitation des condamnés politiques du dernier règne, y compris Dousios, fut proclamée par un décret de l'Assemblée nationale.

* **DOUTRE** (Esprit), homme politique français. — Il est mort à Paris en 1874. Sous l'Empire, il obtint un modeste emploi au Comptoir d'escompte. Doutre vivait complétement ignoré, lorsqu'un soir, traversant la rue Neuve-des-Petits-Champs, où était son domicile, il s'affaissa subitement. Transporté chez un pharmacien, il y expira aussitôt.

* **DOUVAINE**, bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-O. de Thonon, près du lac de Genève; pop. aggl., 525 hab. — pop. tot., 1,102 hab.

DOUVALAPAIAS, portiers de Siva, qui se font payer grassement par les visiteurs qu'ils laissent arriver jusqu'à leur maître.

DOUVERRET s. m. (dou-vè-rè). Arboric. Sorte de pomme à cidre.

DOUVILLE-MAILLEFEU (Gaston, comte DE), homme politique français, né à Paris en 1835. Il entra en 1850 dans la marine, qu'il quitta en 1860 avec le grade d'enseigne. M. de Douville-Maillefeu alla habiter alors le département de la Somme. S'étant porté candidat au conseil général dans l'arrondissement d'Abbeville, il eut maille à partir avec le sous-préfet, qu'il combattit ardemment. En 1870, à la nouvelle de nos premiers revers, il s'occupa de la formation de corps de volontaires. A ce sujet, il eut une altercation violente avec le sous-préfet, qu'il souffleta. M. Douville-Maillefeu partit alors pour Paris, où il entra comme capitaine adjudant-major dans la légion du génie. Pendant son absence, il fut poursuivi par le sous-préfet et condamné à deux ans de prison (31 août 1870). Après le siége, il interjeta appel, mais il ne put se présenter devant la cour. Pendant que le premier jugement était confirmé, il se trouvait à Paris, où venait d'éclater l'insurrection du 18 mars. Arrêté en même temps que Clément Thomas, il fut conduit comme lui rue des Rosiers, mais il parvint à échapper au sort de ce dernier. M. de Douville-Maillefeu fit, dès qu'il le put, opposition au jugement de la cour d'Amiens. Toutefois, sur la demande que lui en fit M. Thiers « dans une préoccupation d'ordre et d'intérêt public, » il consentit à laisser rendre à la cour l'arrêt définitif qui le condamnait à deux ans de prison et à cinq ans d'interdiction des droits politiques, et, le 22 août 1871, le président de la République, conformément à sa promesse, lui accorda sa grâce. Au mois d'octobre suivant, il fut élu membre du conseil général de la Somme, qui valida son élection. Aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, M. de Douville-Maillefeu se porta candidat dans la 2e circonscription d'Abbeville contre M. de Rainvilliers, monarchiste. Dans sa profession de foi, il rappela ses opinions républicaines bien connues et fit acte d'adhésion formelle à la constitution. Elu député par 7,719 voix, il alla siéger à l'extrême gauche, vota l'amnistie pleine et entière, se prononça en faveur de la proposition Laisant demandant la réduction à deux ans du service dans l'armée, attaqua le budget des cultes et prit à diverses reprises la parole à la Chambre. Un des signataires du manifeste des gauches contre la politique inaugurée le 16 mai 1877 par le maréchal de Mac-Mahon, il a voté, le 19 juin suivant, l'ordre du jour de défiance contre le cabinet de combat de Broglie-Fourtou. La Chambre des députés ayant été dissoute, il se représenta à la députation à Abbevile, le 14 octobre 1877. L'administration mit tout en œuvre pour le faire échouer et elle y réussit. Il obtint 8,029 voix, pendant que son compétiteur, M. Briet de Rainvilliers, monarchiste et candidat officiel, était élu député avec 8,685 voix.

* **DOUVRES**, ville d'Angleterre; 28,000 hab.

* **DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE**, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N. de Caen; pop. aggl., 1,121 hab. — pop. tot., 1,966 hab.

* **DOUZAINE** s. f. — Dans les îles normandes, Conseil administratif de douze membres élus.

DOUZENIER s. m. (dou-ze-nié — rad. *douzaine*). Dans les îles normandes, Membre du conseil administratif appelé douzaine.

* **DOXOLOGIE** s. f. — Manifestation glorieuse de Jésus-Christ, à peu près dans le même sens qu'épiphanie.

DOXOLOGIQUE adj. (do-kso-lo-ji-ke — rad. *doxologie*). Qui se rapporte à la doxologie; qui forme une doxologie.

DOYEN (baron Charles-Pierre), administrateur français, né à Orléans en 1797, mort en 1866. Il remplit successivement les fonctions de receveur général dans le Lot (1823), la Haute-Vienne (1830), l'Aube (1839) et fut appelé, en 1859, au poste de sous-gouverneur de la Banque de France. Pendant ses loisirs, il s'occupait de travaux littéraires, et il fit partie, à titre de membre correspondant, des Académies de l'Aube et du Loiret. On lui doit une traduction en vers de *Quelques odes d'Horace* (Troyes, 1853, in-8°).

* **DOYET**, bourg de France (Allier), cant. et à 15 kilom. de Montmarault, arrond. et à 45 kilom. E. de Montluçon; pop. aggl., 1,014 hab. — pop. tot., 2,941 hab.

DOZON (Auguste), agent diplomatique et littérateur français, né à Châlons-sur-Marne en 1822. Il entra dans la carrière des consulats, remplit, entre autres fonctions, celles de vice-consul de France à Philippopoli, de chancelier du consulat général à Belgrade, et il est devenu consul à Mostar, en Herzégovine. Pendant son long séjour dans la péninsule des Balkans, M. Dozon a étudié la langue, la littérature, les traditions des populations au milieu desquelles il vivait, et il s'est attaché à les faire connaître en publiant les ouvrages suivants : *Poésies populaires serbes*, traduites en français, avec une introduction (1859, in-12); les *Chants populaires bulgares* (1874, in-8°), rapport sur une mission littéraire en Macédoine; *Chants populaires de la Bulgarie*, traduits en français (1875, in-12); le *Chevalier Jean*, conte madgyar par Alex. Petœfi, suivi de quelques pièces lyriques du même auteur (1877, in-12).

* **DOZULÉ**, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Pont-l'Evêque; pop. aggl., 709 hab. — pop. tot., 848 hab. Marché important.

* **DOZY** (Reinhardt), célèbre orientaliste contemporain. — Il a été nommé, en 1866, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Parmi les derniers ouvrages qu'il a publiés, nous citerons : le *Cid* (1860, in-8°); la *Description de l'Afrique* d'Edrisi (1866, in-8°); *Glossaire espagnol* (1869, in-8°); *Calendrier de Cordoue de* 961 (1874, in-8°), etc.

DRACOL s. m. (dra-kol). Chim. Syn. de ANISOL.

DRACONCULINÉES s. f. pl. (dra-kon-ku-li-né). Bot. Syn. de DRACONCULÉES.

DRACONINE s. f. (dra-ko-ni-ne). Chim. Syn. de DRACINE.

DRACYLIQUE adj. (dra-si-li-ke). Chim. Se dit d'une série de combinaisons qui comprend les acides chloro, bromo, nitro et amidodracyliques et leurs dérivés.

— **Encycl.** Sous le nom de combinaisons *dracyliques*, on comprend une série de composés isomères des acides chloro, bromo, nitro et amidobenzoïques, mais ne dérivant pas d'un acide *dracylique*, lequel n'existe pas. Ces acides ne dérivent pas, d'ailleurs, de l'acide benzoïque; ils se forment dans les conditions suivantes : si on oxyde le toluène par l'acide chromique, on obtient de l'acide benzoïque; mais quand on traite par le même acide le toluène nitré, au lieu d'obtenir l'acide nitrobenzoïque, on obtient un isomère de cet acide, l'acide nitrodracylique. Dans l'oxydation des toluènes bromés ou chlorés, il se produit, non des acides bromo ou chlorobenzoïques, mais des acides bromo ou chlorodracyliques.

Dans la préparation des nitrobenzines et nitrotoluènes du commerce au moyen de l'action de l'acide azotique sur le toluène, il se produit deux oxydations simultanées. Le toluène qui s'oxyde au contact de l'acide azotique fournit de l'acide benzoïque, lequel, en présence du même acide, attire à lui la quantité de salpêtre nécessaire pour former de l'acide nitrobenzoïque. D'autre part, le toluène se nitre et forme du toluène nitré, qui, s'oxydant en présence de l'acide azotique, donne de l'acide nitrodracylique. De là il suit que, suivant que l'oxydation précède ou suit le remplacement de l'hydrogène du toluène par le groupe AzO^2, on obtient de l'acide nitrobenzoïque ou de l'acide nitrodracylique. Cela dit, nous allons étudier ici les composés *dracyliques* et les sels qu'ils donnent.

— I. ACIDE NITRODRACYLIQUE. Ce composé a pour formule $C^7H^5(AzO^2)O^2$. On l'obtient en versant du toluène dans l'acide azotique fumant et convenablement refroidi. Il se forme du nitrotoluène, auquel on ajoute à nouveau de l'acide azotique, puis on fait bouillir le mélange pendant quarante-huit heures au moins, et enfin on distille. L'acide nitrodracylique reste en dépôt dans la cornue; il suffit de laver soigneusement avec de l'ammoniaque pour l'en extraire. On le précipite de sa solution ammoniacale, puis on reprend par l'ammoniaque pour précipiter à nouveau. Enfin, on fait cristalliser plusieurs fois de suite dans l'alcool. Pour débarrasser le produit de l'acide nitrobenzoïque qu'il renferme encore après cette série d'expériences, on le reprend par l'eau bouillante, qui enlève l'acide nitrobenzoïque, plus soluble dans ce liquide que l'acide nitrodracylique.

Cette manipulation étant assez longue, on prépare généralement l'acide qui nous occupe par le procédé suivant : on prend de la nitrobenzine du commerce; on la mélange avec du carbonate de soude et on agite quelques instants, puis on précipite par l'acide azotique; on purifie par plusieurs cristallisations dans l'eau et en passant la liqueur sur le noir animal.

L'acide nitrodracylique se dépose de sa solution alcoolique bouillante en écailles brillantes. Il fond à 240°, se dissout peu dans l'eau, moins que son isomère l'acide nitrobenzoïque, mais se dissout très-bien dans l'éther. Il donne une série de sels, parmi lesquels nous citerons :

Le *nitrodracylate d'ammoniaque*. Ce composé a pour formule

$$C^7H^4(AzO^2)O^2AzH^4 + 2H^2O.$$

Il se présente sous forme de lamelles légèrement teintées de rose et brillantes. C'est un sel efflorescent, qui se dissout dans l'eau.

Le *nitrodracylate de chaux*

$$(C^7H^4(AzO^2)O^2)^2Ca + 4H^2O.$$

Il forme de belles tables régulières et est soluble comme les sels de soude, de baryte, de magnésie et de plomb, qui sont également cristallisables.

Citons encore le sel d'argent, qui n'est soluble qu'à chaud et qui se dépose en aiguilles incolores; le nitrodracylate de méthyle

$$C^7H^4(AzO^2)O^2CH^3,$$

qui se présente en paillettes nacrées et incolores et fond à 96°, et enfin le nitrodracylate d'éthyle $C^7H^4(AzO^2)O^2,C^2H^5$, qui se dépose de sa solution alcoolique en cristaux lamelliformes, fusibles à 57°.

— NITRODRACYLAMIDE. Quand on traite l'ammoniaque par le chlorure nitrodracylique, on obtient un composé qui a pour formule $[C^7H^4(AzO^2)O]AzH^2$. Le chlorure s'obtient en chauffant 4 parties d'acide nitrodracylique avec 5 parties de perchlorure de phosphore. Pour débarrasser ce produit de l'oxychlorure qui se forme, il suffit d'élever la température du mélange; quand le ballon ne contient plus que du chlorure, on verse le contenu dans des flacons remplis d'ammoniaque concentrée, et bientôt on voit se former une masse d'abord pâteuse, puis solide, qu'on reprend et qu'on lave à l'eau froide; quand on la suppose suffisamment pure, on reprend par l'eau bouillante, d'où la nitrodracylamide se dépose en cristaux volumineux et qui fondent vers 197°. Ce produit, traité par le sulfhydrate d'ammoniaque, donne de l'amidodracylamide.

— II. ACIDES CHLORODRACYLIQUES. Dans cette série, on compte : 1° l'acide monochlorodracylique $C^7H^5ClO^2$, qui s'obtient en oxydant le toluène chloré ou en traitant par l'acide chlorhydrique l'acide amidodracylique. C'est un composé qui cristallise en forme d'écailles, est peu soluble dans l'eau, mais se dissout bien dans l'alcool; Il fond à 236° Son sel de chaux a pour formule

$$(C^7H^4ClO^2)^2Ca + 3H^2O.$$

Quand on le traite par l'amalgame de sodium il se transforme en acide benzoïque.

2° L'acide trichlorodracylique $C^7H^3Cl^3O^2$. Il s'obtient en traitant le toluène trichloré, fusible à 75°, par le bichromate de potasse et l'acide sulfurique concentré. Il constitue de petites aiguilles nacrées qui se déposent de sa solution aqueuse bouillante; il fond à 100°, est soluble dans l'alcool et dans l'éther, mais se dissout à peine dans l'eau, qu'elle soit froide ou bouillante. Son sel de baryum a pour formule $(C^7H^2Cl^3O^2)^2Ba$ et se présente sous forme d'aiguilles brillantes, qui peuvent être desséchées à 100° sans décomposition.

3° L'acide chloronitrodracylique

$$C^7H^3Cl(AzO^2)O^2.$$

Il s'obtient soit en oxydant le toluène chloronitré, soit en traitant l'acide chlorodracylique par l'acide azotique fumant. C'est un composé assez soluble dans l'eau bouillante, mais presque complétement insoluble dans l'eau froide, où il cristallise en petites aiguilles incolores et qui fondent vers 180°. Parmi les sels que fournit cet acide, on peut citer le sel de baryte, dont la formule est

$$[C^7H^3Cl(AzO^2)O^2]^2Ba + H^2O$$

et qui se présente sous forme de petites aiguilles efflorescentes, peu solubles; le sel de magnésie, qui contient $5H^2O$ et cristallise difficilement; enfin, le sel éthylique, qui se présente en petits cristaux fusibles vers 60°.

Quand on traite l'acide chloronitrodracylique par l'étain et l'acide chlorhydrique, on obtient un nouvel acide, l'acide chloramidodracylique, qui a pour formule

$$C^7H^4Cl(AzH^2)O^2$$

et qui cristallise en petites aiguilles incolores, peu solubles dans l'eau froide, mais assez solubles dans l'eau bouillante.

— III. ACIDES BROMODRACYLIQUES. Dans cette série figurent : 1° l'acide monobromodracylique $C^7H^5BrO^2$; il s'obtient en faisant réagir sur le toluène bromé l'acide chromique et se présente en aiguilles fusibles à 251° et qu'on peut sublimer en élevant la température. Ces aiguilles sont à peu près insolubles dans l'eau froide, un peu plus solubles dans l'eau chaude, et se dissolvent très-bien dans l'alcool et dans l'éther. Cet acide donne, entre autres sels, celui de baryum $(C^7H^4BrO^2)^2Ba$, qui cristallise en lamelles blanches et nacrées, solubles dans l'eau; celui d'argent

$$C^7H^4BrO^2Ag,$$

qui cristallise en petites aiguilles blanches, solubles dans une forte proportion d'alcool, mais insolubles dans l'eau.

2° L'acide bromonitrodracylique

$$C^7H^4Br(AzO^2)O^2,$$

qui s'obtient en traitant l'acide bromodracylique par l'acide nitrique fumant et en précipitant par l'eau; la réaction doit se faire à chaud. L'acide formé est solide; il fond vers 200° et se sublime en aiguilles longues et déliées. Il se dissout dans l'eau chaude, et peu dans l'eau froide. Parmi ses sels, on peut citer celui de baryum $[C^7H^3Br(AzO^2)O^2]^2Ba + 6H^2O$, qui se présente sous forme d'aiguilles peu solubles; le sel d'argent $[C^7H^3Br(AzO^2)O^2]Ag$, qui constitue un précipité gélatineux formé d'aiguilles microscopiques; et enfin le sel de magnésium, dont la constitution est analogue au précédent, mais qui renferme $6H^2O$ en plus.

3° L'acide dibromodracylique $C^7H^4Br^2O^2$ se produit quand on fait passer un courant d'acide hypoazotique dans une solution d'acide dibromoamidodracylique maintenue à une température élevée. C'est un composé solide, qui fond vers 209° et peut être sublimé, sans décomposition, en fines aiguilles blanches et brillantes. Il se dissout peu dans l'eau, mais est soluble dans l'alcool. Sous l'action de l'amalgame de sodium, il se transforme en acide benzoïque.

— IV. ACIDE AZODRACYLIQUE $C^{14}H^{10}Az^2O^4$. Ce composé s'obtient en faisant réagir l'amalgame de sodium sur le nitrodracylate de soude. Il constitue une poudre amorphe, rougeâtre, que ne dissolvent ni l'eau, ni l'alcool, ni l'éther. Ce produit est un isomère de l'acide azobenzoïque; il est très-fixe et ne s'attaque pas, alors même qu'on le chauffe à 250° dans un courant de gaz chlorhydrique. Mis, dans les mêmes conditions de température, en présence du brome, il donne de l'acide carbonique et de l'aniline pentabromée $C^6H^2Br^5Az$. L'acide azodracylique retient une certaine quantité d'eau de cristallisation, qu'il ne perd qu'à 170°. Parmi les sels de cet acide, on remarque : l'azodracylate d'ammoniaque, qui s'obtient en traitant l'acide par l'ammoniaque; il se présente sous forme de petites aiguilles jaune orangé; il retient 1/2 molécule d'eau de cristallisation; l'azodracylate de baryum $C^{14}H^8Az^2O^4Ba$, qui est amorphe et ne retient pas d'eau de cristallisation; enfin, l'azodracylate de sodium, qui donne, quand on le dissout dans une solution en excès de soude caustique et qu'on ajoute au mélange une solution de sulfate ferreux, un nouvel acide, l'acide hydrazodracylique, qui résulte de la fixation d'une molécule d'hydrogène. Ce composé a pour formule $C^{14}H^{12}Az^2O^4$. Il